

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4207**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 41, rue Danton et appartenant aux conjoints Fergane

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrère.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4207**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 41, rue Danton et appartenant aux consorts Fergane**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 41, rue Danton à Décines Charpieu, appartenant aux consorts Fergane et nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, à détacher d'une propriété cadastrée AW 111, pour une superficie de 313 mètres carrés environ.

Aux termes du compromis, les consorts Fergane céderaient ledit terrain au prix de 100 € le mètre carré, soit :

- 31 300 € pour 313 mètres carrés auquel s'ajoute une indemnité de 2 500 € pour replantation d'arbres abattus et reconstruction d'un cabanon de jardin, soit un prix total de 33 800 €.

En outre, la Communauté urbaine fera procéder, à sa charge, aux travaux suivants :

- démolition et reconstruction de la clôture au nouvel alignement, constituée d'une murette avec enduit gris, surmontée d'un grillage en panneaux soudés,
- pose d'un portillon donnant accès à la voie nouvelle,
- déconstruction de 2 cabanons de jardin,
- abattage de 7 arbres.

Ces travaux estimés à 88 000 € TTC ne constituent pas une charge augmentative du prix ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant total de 33 800 €, d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 313 mètres carrés environ, issue d'une propriété cadastrée AW 111, appartenant aux consorts Fergane et nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle n° 17 au plan local d'urbanisme (PLU).

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2333, le 10 janvier 2011 pour la somme de 185 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, à hauteur de 33 800 € pour l'acquisition et de 1 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimé à 88 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 615 23 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.